

le petit JOURNAL de BORD



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
GRAND BERGERACOIS

« Outil de démocratie participative pour les Élus

► Le Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un conseil de développement est obligatoirement mis en place dans les établissements publics de coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants.

► La Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) est donc concernée par cette obligation et a proposé aux trois Communautés de Communes regroupées au sein du Grand Bergeracois de s'y associer.

► Le CODEV du Grand Bergeracois est constitué de **citoyens engagés** volontairement en faveur de l'avenir de leur territoire. Il est un **outil de la démocratie participative** que nous, élus, pouvons solliciter.

► Le CODEV peut nous apporter un regard, une réflexion, une analyse émanant de la population très utiles pour l'exercice de notre fonction.

► Le CODEV peut également nous faire remonter des signaux significatifs des problématiques qui émaillent notre territoire et nous éclairer vers des priorités ou des indices à prendre en compte.

Si le CODEV est une obligation, il est aussi une **chance**.

Il ne s'agit évidemment pas de remplacer la démocratie représentative, constituée par les élus en place, mais de permettre aux élus et aux citoyens désireux de **participer à la vie du territoire**, d'échanger dans un cadre autre que celui du temps des élections. Il s'agit pour les élus d'une **opportunité de mieux cerner les attentes de la population**.

En préambule de ce numéro qui rend compte des travaux du CODEV du Grand Bergeracois, nous remercions tous les citoyens qui se sont engagés dans ce travail collectif. »

Les Présidents du Grand Bergeracois

Frédéric DELMARES
Communauté
d'Agglomération
Bergeracoise

Jean-Marc GOUIN
Communauté de
Communes Bastides
Dordogne Périgord

Thierry BOLDÉ
Communauté de
Communes Montagne
Montravel et Gurson

Jérôme BÉTAILLE
Communauté de
Communes Portes Sud
Périgord



Objectifs et fonctionnement du CODEV

Le CODEV a pour mission de :

- favoriser la participation citoyenne,
- promouvoir le développement local et équilibré du Grand bergeracois,
- conseiller les instances décisionnelles sur les projets d'intérêt général, en émettant notamment des recommandations.



Le CODEV est composé de membres bénévoles, domiciliés ou exerçant leur activité sur le territoire (voir carte ci-dessous) et issus de citoyens volontaires et intéressés par le développement de leur territoire. Ils ne doivent pas être conseillers communautaires.

La composition doit être plurielle et paritaire et répondre à une diversité de compétences et de profils.

Le CODEV s'organise librement.

Il élit une personne à la Présidence et a minima une personne à la Vice-Présidence et au plus une par EPCI, pour la durée de la mandature des structures attenantes.

Le CODEV est soutenu dans la réalisation de ses missions par la Délégation Générale du Grand Bergeracois (DGGB).

**Vous souhaitez plus d'informations
et/ou venir rejoindre le CODEV
et débattre des projets de société ?**

scannez le code



**Territoire d'étude
et d'exploration**

128 communes
> 102 000 habitants



Le CODEV, un rôle de contributeur

« Le CODEV a vocation à **informer les élus** de la perception de l'action politique et publique au travers de thèmes choisis par le conseil et/ou sollicité par les EPCI du Grand Bergeracois.

Le CODEV **formule donc des propositions** dans la perspective d'enrichir l'action des élus au regard des préoccupations des habitants du territoire.



Au nom de tous les membres du CODEV et en nos qualités de Vice-Présidente et de Président, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Notre mot d'ordre : être constructif et force de propositions. »

Chris Rivière, Vice Présidente

Sylvain Connangle, Président

Sommaire er numéro

1

- 1 Editorial des Présidents du Grand Bergeracois
- 2 Objectifs et fonctionnement
- 3 CODEV, un rôle de contributeur
- 4 Pourquoi le changement climatique ?
- 5-8 Les propositions du CODEV

N°1, spécial Changement climatique

En 2022, le CODEV s'est autosaisi du sujet préoccupant du **changement climatique** en raison notamment de **l'inquiétude des citoyens** sur ce sujet et du manque d'informations.

Aussi, il est apparu important aux membres du CODEV de **partager nos réflexions et des propositions citoyennes sur ce thème.**

Pourquoi le CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Comme une évidence

L'adaptation au changement climatique est omniprésente dans l'actualité et les derniers événements viennent amplifier l'écho médiatique du phénomène : inondations au printemps 2024, canicule des étés 2022 et 2024, sécheresse de l'hiver 2023.

Ce sujet cumulé à la crise de l'énergie, met en évidence le lien entre résilience et climat.

Ne pas l'aborder est un risque de rupture entre les élus et la population et notamment les jeunes générations avec l'argument de « l'inaction climatique », un vide propice au développement de théories alternatives basées sur le déni ou l'anxiété.

Un sujet complexe pour les citoyens comme pour les élus

Le changement climatique est un sujet difficile à porter dans le cadre de l'action politique au point que certains élus évitent de communiquer sur leurs actions par crainte des réactions de leur population.

➤ **L'objectif du CODEV est de se recentrer sur l'attente des citoyens.**

Retour sur les travaux du CODEV : 2022-2023

Première étape du travail : entre changement climatique et aménagement du territoire.

En juin 2022, un groupe d'étudiants de l'Université de Montpellier accompagné de M. Garci, architecte urbaniste a porté un regard croisé sur le territoire aujourd'hui face au changement climatique avec l'idée de valoriser les exemples présents sur le territoire.

A partir de visites et rencontres, ils ont identifié 13 thématiques ou questionnements.

A partir de ce diagnostic, les membres du CODEV ont retenu ces 5 thèmes :

Ressource
en eau



Végétal



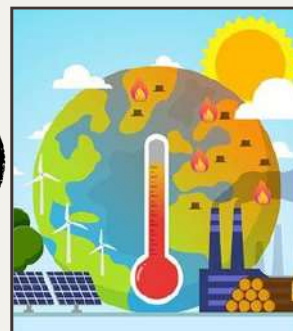
Urbanisme



Energie



Sensibilisation
& pédagogie



Les propositions du CODEV



PRÉSERVER LA RESSOURCE



Pour **NE PAS MANQUER D'EAU** dans l'avenir, il serait important de mieux **protéger les points de captage** d'alimentation pour cause de pollution en eau potable (AEP) voire de **reconquérir** ceux qui ont été abandonnés.

Pour **ECONOMISER L'EAU**, il serait important de promouvoir **la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie** à l'échelle des particuliers, avec des dispositifs permettant l'usage pour l'arrosage ou le nettoyage avec comme leviers possibles la fourniture de dispositifs de stockages individuels ou des aides financières.

Le **renforcement et le renouvellement des réseaux d'eau** sur les trois syndicats concernés semblent importants : 25 % de l'eau distribuée est perdue en raison de la vétusté du réseau. Cela n'est plus soutenable. Les clauses d'obligation des concessionnaires sur l'entretien du réseau seraient-elles à faire valoir afin de limiter les fuites ?



SE PROTÉGER DES INONDATIONS



Une partie du territoire est exposée au risque inondation. Un risque amplifié avec la sécheresse et l'imperméabilisation des sols.

Pour y répondre, il pourrait être envisagé de :

- ▶ **Favoriser l'infiltration** des eaux de pluie ;
- ▶ **Protéger les zones humides** du territoire dans les documents d'urbanisme ;
- ▶ Mettre en place des **aides financières** avec des mesures agroenvironnementales (MAE) ;
- ▶ **Promouvoir les plantations de haies** et porter une attention particulière au fonctionnement des fossés et des dispositifs permettant l'expansion des crues ;
- ▶ Organiser une **sensibilisation des citoyens**.

Les propositions du CODEV (suite)



VALORISER LE VÉGÉTAL

Un outil performant

En France, en 2023, une étude attribue environ 2 700 morts liés à la chaleur. La création d'îlots de fraîcheur contribue à limiter les effets de canicule et à réduire efficacement l'impact de la chaleur.



Cela suppose de :

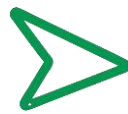
- ▶ Mettre en place des **zones végétalisées** dans les centres urbains et centre bourgs ;
- ▶ Traiter les espaces verts en continuité avec les espaces naturels et agropastoraux ;
- ▶ Favoriser la **plantation d'espèces locales** ;
- ▶ **Repenser l'aménagement** des parkings ;
- ▶ En terme de **sensibilisation et de formation** : intégrer les habitants dans les projets de végétalisation de la ville et former les agents et les habitants aux bonnes pratiques :

→ AU NIVEAU COLLECTIF

Proposer des **sessions de formation** sur les nouvelles approches : palette végétale locale, mise en valeur de la flore spontanée, gestion raisonnée, etc.

→ AU NIVEAU INDIVIDUEL

Accompagner les particuliers dans une meilleure gestion des jardins privés & mettre en place par exemple des jardins témoins, etc.



ÉNERGIE

Augmenter la production en énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables (ENR) doit être **intégré dans la gestion territoriale** à tous les niveaux.

Avec la nouvelle loi (ENR), les territoires vont devoir définir « des **zones d'accélération propices aux installations d'énergie renouvelable** ». Cette question doit être intégrée aux discussions pour favoriser le consensus.

Cela suggère d'/de :

- ▶ **Élaborer des guides** pour l'évaluation et l'anticipation du développement des ENR ;
- ▶ **Développer et valoriser la production d'hydroélectricité** ;
- ▶ Il existe sur le territoire de nombreux moulins et seuils. Il serait utile de **recenser les droits d'eau** inexploités des moulins, valoriser les écluses et les micro-centrales électriques.



Les propositions du CODEV (suite)



URBANISME & CONSTRUCTION

Un levier important pour l'adaptation au changement climatique

A chaque fois que possible, **réhabiliter l'ancien** vers des **logements écologiques et économiques** avec un double enjeu : éviter l'étalement urbain, consommateur de ressources foncières, réseaux & déplacements, et faire revivre les centres bourgs...



Pour faire converger écologie et économie, promouvoir à chaque fois que possible **l'écoconstruction**.



Exemples :

- Professionnaliser et promouvoir les métiers de l'écoconstruction ;
- Réaliser des exemples via la commande publique ;
- Communiquer largement et accompagner les porteurs de projet : « Oui, c'est possible » ;
- Initier ou renforcer les filières de recyclage / réutilisation des déchets du bâtiment...

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les propositions du CODEV (suite)



SENSIBILISATION ET PÉDAGOGIE

Comment construire ensemble la transformation ?



L'objectif est de **faire émerger sur le territoire des solutions** avec les habitants pour qu'ils deviennent acteurs du changement.

Pour consolider l'action des collectivités, des élus, et des citoyens, et renforcer **la prise d'initiatives** et la création d'une **dynamique positive** à l'échelle du territoire, le CODEV suggère d'organiser des **concertations locales** sur des thèmes liés au changement climatique.



La commune de Lamonzie Saint-Martin s'est déjà lancée dans la démarche

Il s'agirait ainsi d'/de:

- Développer la communication sur le thème du changement climatique via les outils de communications des collectivités ;
- Organiser un évènement dédié pour rappeler les enjeux avec par exemple **la fresque du climat** = animation sous forme d'ateliers qui permet de mieux appréhender les phénomènes du changement climatique, les conséquences & les moyens d'agir. Cet évènement permettrait de créer une dynamique auprès des élus pour s'approprier cette thématique et contribuer collectivement à la démarche ;
- Identifier et financer 3 à 5 communes intéressées pour se lancer dans une démarche similaire ;
- Constituer une boîte à outils et un réseau d'animateurs à partir de ces premières expériences pour les mettre à disposition des autres communes volontaires.



Vous souhaitez plus d'informations sur les travaux du CODEV concernant le changement climatique, retrouvez le rapport complet sur le site internet :

<https://la-cab.fr/delegation-generale-du-grand-bergeracois/conseil-de-developpement/>

le petit JOURNAL de BORD
SEPTEMBRE 2025 - N°1



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
GRAND BERGERACOIS

Pour toute question ou information :
Délégation Générale du Grand Bergeracois
Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Tour Est – CS 40012 / 24112 Bergerac Cedex
Tél. : 05 53 23 43 95 v.klainguer@la-cab.fr



© 2025 Délégation Générale du Grand Bergeracois. Tous droits réservés.
Aucune partie de ce journal de bord ne peut être reproduite, distribuée ou transmise sous quelque forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, y compris la photocopie, l'enregistrement ou d'autres méthodes, sans l'autorisation écrite préalable de la Délégation Générale du Grand Bergeracois.